



Les ennemis de l'Audiovisuel Public

En marche contre le CIORTF

Le CIORTF, cette institution voulue par les syndicats pour gérer les activités sociales communes de l'Audiovisuel Public est épinglé par un article du JDD. Il s'agit du Comité interentreprises et non pas du CE comme il est noté dans le JDD qui fait état d'un pré-rapport confidentiel de la Cour des Comptes. D'après celui-ci le CIORTF ne serait pas gouverné et mal géré.

Cet organisme est bien connu des salariés des entreprises de l'Audiovisuel Public. Il est fondé sur la mutualisation et la solidarité. Il gère en priorité les colonies de vacances et propose des séjours à prix préférentiels sur la base des revenus de chaque salarié de l'Audiovisuel Public. C'est cette règle qui semble déranger le système établi et la Cour des Comptes...

La CGT n'a pas été destinataire de ce pré-rapport de la Cour des Comptes, mais d'après ce que dit le JDD, on voit bien ce qui est pointé du doigt.

Il apparaît insupportable pour certains que des syndicats puissent gérer un organisme paritaire à destination des salariés et dans un but non lucratif qui permet à chacun d'entre nous et à nos enfants de pouvoir bénéficier de séjours financièrement abordables.

Pour ceux-ci, une autre logique s'impose : que les 13 millions d'euros de subvention (1,4% de la masse salariale) soient confiés à la gestion du secteur privé et viennent gonfler les dividendes de leurs actionnaires.

Est-ce qu'un tel système nous profitera collectivement ? il est plus que permis d'en douter !

Et pour mieux clouer au pilori la gestion du CI, l'article n'est pas avare d'erreurs et de contre-vérités: le CI n'est pas propriétaire de 9 centres mais de 5 (Lalinde, l'Isle Jourdain, Chançay, Hauteluce, Vic sur Cère). Les autres (Beg Meil, Quimerc'h, Val Louron et Cargèse) sont loués ou mis à disposition par les

entreprises adhérentes mais gérés par le CI. Il n'y a pas d'intermittents au CIORTF mais des saisonniers. Ce sont eux qui vous accueillent sur les centres de vacances en haute saison. Alors, de quoi parle-t-on ?

Les salariés du CI sont couverts par un accord d'entreprise assez proche des textes de l'audiovisuel public notamment en matière de temps de travail ou de licenciements et cela aussi semble déranger... Faudrait-il que votre CI soit socialement moins-disant ? Peu vertueux sur l'observation des textes et des accords ?

La CGT qui a codirigé cette institution pendant 9 ans avec FO n'a pas à rougir de ce qui a été fait et dénonce fermement la présentation faite par le JDD.

Pendant cette période qui s'est étalée jusqu'en 2014, le CIORTF a par exemple racheté pour 1 euro symbolique et 180 mille euros d'investissement le grand centre de Vic sur Cère à France 3 afin d'accueillir régulièrement les séjours enfants. Il a pérennisé le centre de Lalinde en le rachetant à la SFP lors de sa privatisation. Il a mis en place dans ce même centre un projet de développement écologique pour accueillir les salariés de l'Audiovisuel Public... Qui rougirait d'un tel bilan ?

Ce ne sont pas des dépenses de « train de vie » mais des engagements responsables et durables.

Un syndicat de FTV, connu pour ses dérives calomnieuses, pense pouvoir exploiter ces faits à des fins électoralistes. Il omet de préciser que le rapport de la Cour des comptes porte sur la période 2009-2016, alors que le CI-ORTF est depuis 2014 géré par une coalition dont il fait lui-même partie... Cherchons l'erreur. A moins qu'il ne souhaite accompagner le mouvement en cours visant à remettre en cause les acquis des salariés !

Dans le contexte d'une réforme de l'Audiovisuel Public qui va entraîner une baisse historique de ses effectifs, cet article mal informé et/ou malveillant prépare l'opinion publique : trop nombreux, trop bien payés, des syndicats trop puissants, incompetents et malhonnêtes...

L'institution du CIORTF est aujourd'hui attaquée par ses ennemis pour justifier un grand ménage dans l'Audiovisuel Public. C'est malhonnête. La CGT qui défend l'Audiovisuel Public attaqué de toute part, défend et défendra cette institution qui est le patrimoine des salariés.

Paris, le 18 septembre 2018